**Compte rendu de la réunion avec M-A. LEBLANC, le 30-03-2023.**

Présents : Marie-Agnès LEBLANC, A. BRONCKAERT, T. RICOTTA, C. GOBLET, E. DARTEVELLE, E. MATHIEU

**CALISTA**

Réunion Teams prévue MARDI 04/04 à 9h30 pour explications de fonctionnement et modalités d’accès.

Chr. Goblet a reçu le lien Teams.

Dès l’accès on encodera les « bénéficiaires effectifs ».

Toutes les données des marchés de travaux, décomptes, factures, … devront y être encodés par le PA.

Les données des marchés de service (architecture et coordination sécurité) ne doivent pas y être encodés.

**AUTRES SUBSIDES ?**

Les travaux supplémentaires à l’enveloppe de subsidiation (min 1.796.945,20 € HTVA 6% et FG 5%) peuvent faire l’objet d’autres subsides. Par exemple UREBA .

On peut les distinguer dans le dossier mais il sera encore possible d’adapter au moment du dossier déf., sur base des commandes. Ils peuvent faire partie du même lot.

**Réunion plénière d’avant-projet et planning**

Délai maximum de 12 mois à partir du 12-12-2022.

Notre planning actuel avec le bureau ARCHI-VISION Projects :

* Date de début : lundi 27-03-2023
* Esquisse : 40 JC 🡪 fin attendue vers le 05-05-2023
* Avant-projet : 40 JC 🡪 fin attendue vers le 14-06-2023 [+ délai approbation esquisse]
* Réunion plénière d’avant-projet : seconde quinzaine de juin.

Pour cette réunion, il faut essentiellement les plans de situation + de chaque niveau montrant précisément les travaux envisagés. Une enveloppe budgétaire détaillée est souhaitée.

M-A. LEBLANC précise qu’elle sera en congé à partir du 21/07.

**Mentions obligatoires à apposer sur les documents transmis pour la RPA-P**

* Référence unique du PROJET (***252-PNRR/AS/2021-2026/HT11***)
* Et « *financé par l’union européenne – NextGenerationEU* »

Ces mentions devront figurer sur tous les documents (plans, cahier des charges, courriers, …)

Pour les actions de communication et d’information : il faut y ajouter l’emblème Union Européenne + référence à l’UE et au Recovery and Resilience Facility (RRF) - (logos à télécharger).

Notamment sur le panneau de chantier et une plaque qui sera à apposer sur la façade du bâtiment.

**JALONS et CIBLES**

Précisions sur ces notions.

JALONS : réalisations qualitatives … 1 seul jalon pour notre projet : 71 places d’accueil au total.

CIBLES : réalisations quantitatives … seront définies au fur et à mesure de l’avancement des travaux vers la réalisation de ce jalon.

**DNSH – Clauses sociales – cahier des charges**

1. Une ou plusieurs clauses environnementales dans le respect du DNSH.

Tableau .docx à télécharger sur actionsociale.wallonie.be onglet infrastructure action sociale.

En voici le résumé

**INFRASTRUCTURES ACTION SOCIALE**

**Subventionnement d’infrastructures pour le secteur de l’Action sociale**

Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) et Plan de Relance de la Wallonie (PRW) : Accroitre l’offre d’accueil et d’hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables. Subsides à l’infrastructure pour le secteur de l’Action sociale.

Les places d’accueil et/ou d’hébergement, après travaux, devront être ouvertes pour le **31 août 2026** au plus tard.

* [Les modalités du Plan National pour la Reprise et la Résilience – subsides à l’infrastructure](http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/072020/PNRR%20-%20Appel%20%C3%A0%20projets%20-%20Modalit%C3%A9s%20infras%20Action%20sociale.pdf)
* [Note explicative à soumettre en vue de la préparation de la réunion plénière d’avant-projet.](http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/072020/2023_PNRR%20-%20note%20explicative%20projet.docx)
* [Formulaire « DNSH » - Subside à l’infrastructure](http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/072020/AS%20-%20Formulaire%20DNSH.docx)

Pour toutes vos questions, veuillez nous contacter via l’adresse e-mail suivante : projets.relance.social@spw.wallonie.be

1. Une ou plusieurs clauses sociales ou éthiques visant à lutter contre le dumping social

**Reporting** (à faire par le PA)

Tout marché de + de 30.000 € doit faire l’objet d’un reporting 🡪 formulaire d’attribution disponible sur le portail des marchés publics en Wallonie : lors de l’attribution des marchés de travaux

Web : <https://marchespublics.wallonie.be/home/pouvoirs-adjudicateurs/reporting-des-marches-publics-prw.html>

Le n° du projet PRW est le « **252 b** »

Aussi pour attribution marchés d’études archi et CSS ? NON

**Information et publicité**

Assurer la visibilité du financement européen.

Notamment sur le panneau de chantier (logo + financé par …)

Plaque permanente à l’entrée du bâtiment

Points non abordés ou partiellement), au sujet duquel je souhaite l’avis de Mme Leblanc

**Suivi de la mise en œuvre du projet**

A la fin de chaque trimestre, le bénéficiaire (PA) est tenu de fournir au chef de projet les éléments suivants :

* Résumé opérationnel de l’état d’avancement de l’opération
* Etat de réalisation des cibles et jalons s’appuyant sur les pièces probantes justifiant leur réalité

Le listing de ces pièces sera à fournir.

* Etat des indicateurs communs : c’est-à-dire ?
* Pièces justificatives sur la conformité avec le principe DNSH

Le bénéficiaire est tenu de respecter les contraintes temporelles liées à la préparation des demandes de paiement que le gouvernement wallon doit transmettre à la commission 2 x par an. Concrètement ?

**Liquidation de la subvention**

On peut solliciter le versement d’une avance de 70% … Quand et comment ?

Le solde après fin de tous les travaux, encodage dans CALISTA et vérification par l’admin. fonctionnelle.

On doit donc préfinancer 30% des subsides durant une période (6 – 12 mois) : vrai ?

**A la suite de cette réunion**, la réflexion s’est poursuivie avec Emmanuel et Jordy, sur base des infos discutées précédemment avec le personnel.

**Remarques sur travaux envisagés**

* Souhait : obtenir un espace extérieur pour les fumeurs de l’abri de nuit.

Proposition retenue à ce jour :   sur passerelle de sortie de secours, en fond de couloir.

A étudier : sécurisation porte de secours et fermeture éventuelle de la passerelle par un portillon.

* Où trouver un espace de rangement pour les poussettes : dans le couloir ?
* La grande chapelle restera un local unique (salle polyvalente) et ne sera plus partagée avec un local bricolage/étude

**Remarques sur l’occupation des lieux durant la première phase des travaux**

* Le local des éducateurs sera le bureau actuel du service social
* Le service social déménagera dans le local réfectoire actuel de l’abri de nuit.
* La grande chapelle :
	+ 1/3 côté porte extérieure sera utilisé pour le dressing, fermé du reste du local par une cloison provisoire avec porte simple réservée au personnel. Les utilisateurs utiliseront la porte extérieure.
	+ 2/3 pour Transi Toi avec petit bureau éduc délimité par cloisons provisoires. Un coin cuisine sera disposé sur le long mur intérieur et deux coins ‘familles’ seront aménagés par cloisons provisoires ou mobilier.
	+ Aucune cloison définitive ne sera construite 🡪 salle polyvalente après travaux.
* Sous-sol :
	+ 2 salles de bain (cabine douche + lavabo) seront aménagées dans le local intitulé « CAVE RANGEMENT »

Les alimentations sont sur place ; décharge vers CV dans le local atelier.

* + 4 cuisines seront aménagées dans les locaux arrière (ancienne classe + petits locaux divers).

Travaux nécessaires :

* + - Terminer les évacuations d’objets et matériels divers.
		- Rechercher les points d’évacuation possibles afin de préciser les emplacements des cuisines.
		- Démonter / déposer dans ces locaux tous les éléments non porteurs afin de mieux visualiser la place disponible et l’éclairage naturel de certains endroits.

NB : les plafonds existants ne seront pas démontés.

* + - Procéder à un premier nettoyage des locaux.
		- Nous déterminerons ensuite plus précisément les aménagements à réaliser, sachant que ces cuisines devront être fonctionnelles durant 8 à 12 mois (chauffage ?).

Ces travaux provisoires d’aménagement seront pris en charge directement par l’asbl et terminés avant la mise en chantier de la phase 1 des travaux par entreprise.

Fait le 01/04/2023

Chr. Goblet, administrateur